

Rapport de la commission chargée d'analyser la réponse de la Municipalité au postulat de M. Yves Trottet "Enjeux d'une mobilité sécurisée »

La commission composée de Mmes Aliénor LLona, Martine Nicollerat (présidente) et de MM. David Goy, Jérémie Maillefer et René Parrat a été chargée d'analyser la réponse de la Municipalité au postulat de M. Yves Trottet. Comme tous les membres de cette commission ne pouvaient se rendre disponibles aux deux dates proposées par la Municipalité, la commission au complet s'est réunie tout d'abord le 21 novembre 2022. Quatre de ces 5 membres ont ensuite rencontré trois municipaux le 23 novembre (Mme Caroline Jaugey, M. Olivier Duperrut et M. Michel Gruaz). Nous les remercions pour leurs explications et leur écoute attentive de nos remarques et questions.

Rappelons tout d'abord qu'une commission dite de «mobilité sécurisée» (ci-après CMS) a été désignée par la Municipalité à la fin de 2019. Deux des 5 membres de la présente commission nommée par le bureau pour analyser la réponse de la Municipalité, David Goy et Martine Nicollerat, font aussi partie de la commission CMS. Depuis 2020, cette commission CMS a fourni plusieurs documents à la Municipalité dont 2 rapports, le 23 août 2020 et le 9 juin 2022. Les 3 personnes extérieures à la commission CMS en ont pris connaissance à leur demande.

D'autre part, entre le dépôt du postulat en 2019 et cette fin d'année 2022, il y a eu le ralentissement dû à l'épidémie de Covid ainsi que des changements importants (construction d'un îlot avec potelets sur le Cuvillard, ligne de bus 58 entre Bussigny et Cossonay-Penthalaz, par exemple); ces changements ont un impact sur la réflexion menée par la Municipalité et les diverses propositions émises par la commission CMS.

Soyons clairs : nous avons abordé la séance avec la Municipalité avec un peu d'appréhension, étant donné l'impression d'ensemble donnée par sa réponse au postulat de M. Trottet, à savoir que l'on ne pouvait guère remédier au danger inhérent à certains lieux, en particulier autour de l'école. Le temps écoulé depuis la dépose du postulat et la réponse n'offrant que peu de solutions concrètes nous ont également étonnés. Or nous avons constaté que nos interlocuteurs de la Municipalité sensibles aux arguments des membres de la commission CMS, relayés et étayés par notre commission, se sont déclarés prêts à entreprendre certaines démarches.

Notons aussi que l'objectif de ce rapport n'est pas de débattre ce soir de points spécifiques de la circulation dans le village. Il s'agit bien mieux de trouver la manière la plus adéquate pour favoriser des solutions aux problèmes de mobilité.

D'emblée, M. Le Syndic a souligné la volonté municipale de faire appel à une société spécialisée dans la gestion du trafic afin d'établir un plan global de circulation pour le village et d'aider la Municipalité à trouver de bonnes solutions. Au fil de la discussion, trois étapes se sont dégagées :

1. certaines mesures sont immédiatement réalisables comme par exemple l'engagement d'un Agent de Sécurité de Proximité ou encore une demande écrite à AsiVenoge pour faire en sorte que les bus attendent l'heure de départ ailleurs que devant l'école (une mesure décidée pendant notre rencontre).

2. Une analyse de la situation actuelle globale par une société spécialisée en étroite collaboration avec la CMS qui, puisqu'elle est sur place et a travaillé en toute connaissance de cause, est mieux à même de souligner les points dangereux où une intervention est nécessaire. Pour la Municipalité cette étape pourrait démarrer dès le budget adopté, donc au début de 2023.
3. Enfin viendra l'étape cruciale de la rencontre avec le ou les représentants de l'Etat : elle devrait d'abord avoir lieu sur place (route de Bovon et haut du Cuvillard) lorsque la circulation est particulièrement dense, typiquement lors de la dépose des écoliers les matins de semaine; par la suite cette observation in situ devrait servir à mieux faire comprendre la nécessité d'implanter les mesures préconisées. A nouveau, pour ces démarches, le soutien de la CMS et de la société spécialisée est considéré comme capital par la Municipalité.

La commission a apprécié le fait que ses commentaires suscités par les différents points de la réponse de la Municipalité ont abouti en général à nuancer l'opinion des uns et des autres et à aller de l'avant.

Notons cependant qu'il nous paraît important que s'établisse une vraie communication sur l'évolution du projet par la voie du BIOV, de tous-ménages ou encore de séances d'informations. A l'inverse, il s'agit aussi pour les personnes de la commune ayant des remarques ou des suggestions concernant la mobilité de pouvoir les exprimer auprès de la Municipalité ou de la commission CMS, par exemple.

Enfin soulignons que l'analyse globale des déplacements dans le village vise également à préserver la qualité de vie que nous a offerte la réalisation de la RC 177.

Au vu de ce qui précède et compte tenu des fermes assurances de la Municipalité de continuer une efficiente collaboration avec la commission «mobilité sécurisée» qu'elle a nommée, à l'unanimité, nous proposons au Conseil communal de prendre acte de son rapport sur le postulat de M. Trottet et de l'inviter à poursuivre les démarches initiées.

Vufflens-la-Ville, le 14 décembre 2022

David Goy

Jérémy Maillefer

Aliénor Llona

René Parat

Martine Nicollerat